

En application de l'article L.2121-27-1 de la loi du 27 février 2002, cette page est destinée à la libre expression politique des élus municipaux. La rédaction décline toute responsabilité sur la teneur des propos tenus.

**Non, on ne peut pas tout excuser**

La veille de notre fête nationale, qui aurait dû être un moment de joie partagée, a été le théâtre d'un grave incident dans un parking privé du quartier de La Galathée, où trois véhicules ont été incendiés volontairement, ce qui a propagé le feu à l'ensemble du parking.

La Municipalité avait pris toutes les précautions pour que l'été soit le plus paisible possible dans ce quartier où les habitants sont légitimement sensibles aux questions de sécurité. L'objectif a été largement rempli sur ce plan, avec une forte et efficace présence des équipes de police, mais aussi sur le plan social avec une concertation sans précédent pour le relogement des habitants des deux tours de La Galathée qui vont être démolies. Tous les problèmes de relogement ont été résolus ou sont en voie de l'être.

La provocation d'un individu dangereux, peut-être en provenance d'une ville voisine, a semé la désolation. La justice se doit de réprimer sans faiblesse de tels vandalismes qui mettent en cause le plus essentiel de nos droits, le droit à la sécurité et à la tranquillité.

Pourtant, certains ont immédiatement cherché à déplacer les responsabilités et à désigner un nouveau coupable en plaçant l'opprobre sur l'attitude de la municipalité, sur les injustices de la société, sur l'insuffisance du nombre de travailleurs sociaux, ou sur l'obstination de la commune à vouloir démolir les tours et à restructurer les parkings... Bref, une fois de plus, c'est l'opération de rénovation urbaine qui serait responsable des problèmes, alors que, justement, une telle opération a pour objectif d'apporter une solution durable.

En démocratie, toutes les opinions sont recevables. Mais certaines attitudes sont dangereuses : et notamment celles qui, d'une manière ou d'une autre, excusent tout et érigent les délinquants en victimes. Chacun, dans notre société, a des droits et des devoirs. L'existence de droits ne doit pas occulter la nécessité de respecter ses devoirs. Le premier devoir est de ne pas attenter à la sécurité de ses voisins, dans leur personne ou dans leurs biens. L'incendie du parking, qui a eu des conséquences matérielles graves, aurait pu tuer.

Fort heureusement, le processus lancé pour réhabiliter et améliorer le cadre de vie du quartier de La Galathée sera poursuivi en dépit de tous les tribulations.

**Alain JOUBERT**  
**Union républicaine pour l'avenir de tous les Deuillois**

**N'en déplaise à Monsieur Le Maire !!!**

Suite à l'éditorial du magazine « Deuil-la-Barre & Vous » de septembre 2010, relatif au positionnement des élus de l'opposition en matière de compte administratif, il nous est apparu plus que nécessaire de rétablir la **vérité**, et de rappeler qu'il n'existe pas une seule définition du compte administratif mais plusieurs.

En l'occurrence, le compte administratif constitue le compte-rendu de la gestion du Maire pour l'exercice écoulé. Il retrace les prévisions de crédits en dépenses et en recettes votées au préalable par l'assemblée délibérante, les dépenses et les recettes réalisées par l'ordonnateur sur l'année écoulée y compris celles engagées mais non encore payées ou encaissées, et constate les résultats comptables.

Au-delà de l'aspect purement comptable et législatif, ce document retrace les orientations politiques définies en début d'année par la majorité municipale et parmi ces choix beaucoup divergent avec notre vision de la gestion de la ville.

Et nos arguments ne manquent pas, comme par exemple : le budget de la ville qui s'articule uniquement vers les dépenses obligatoires au détriment du scolaire, de la jeunesse et du sport, le bétonnage de la ville au détriment de l'entretien et la conservation des espaces verts (ce qui ne correspond pas à nos valeurs), et bien d'autres mesures que nous avons relayées dans cette colonne depuis le début du mandat.

Voter contre ou s'abstenir, contrairement à ce qui est avancé, ne remet pas en cause le professionnalisme et la qualité du travail fourni par les agents communaux. Ce n'est pas la première fois que le Maire tente ce genre d'amalgame et bien au contraire, nous réitérons tout notre respect au personnel de la Mairie de Deuil-la-Barre.

Si faire des choix différents de ceux de la majorité implique d'être traité de tribulations, c'est avec grand plaisir que nous acceptons ce qualificatif et n'en déplaise à Monsieur le Maire, une opposition forte est une opposition qui dérange !!!

Il semblerait donc que ce soit le cas et encore merci à Monsieur le Maire qui nous confirme que nous pouvons continuer sur cette voie-là !

**Daniel BOULAIN pour le Groupe**  
**« Deuil la Barre, l'Avenir au Cœur »**  
Prochaine permanence à la mairie 2<sup>e</sup> samedi de chaque mois de de 10 h à 12 h.

**Nous avons malheureusement raison**

Ce que nous pressentions au début de l'été s'est malheureusement réalisé : des dizaines de voitures ont brûlé à Deuil-la-Barre et trop de familles ont vu leur véhicule détruit ou endommagé. La Régie de Quartiers, association d'insertion qui intervient sur notre ville, a même vu certains de ses camions détruits, ce qui n'a pu que pénaliser les personnes qu'elle fait travailler. L'été fut comme nous le pressentions : pour le moins agité à Deuil-la-Barre.

Pourtant en septembre, comme nous l'avions annoncé, pas un mot dans le bulletin municipal, pas une ligne qui évoque cet état de fait. La majorité municipale étend un voile pudique sur cette réalité car elle ne veut pas remettre en cause le diagnostic qu'elle porte sur les problèmes. Pour elle, la destruction des tours est le remède qui devrait tout améliorer. Dans le journal le Parisien au mois de juillet certains de ces élus n'ont pas hésité, en évoquant cette destruction, à parler en même temps de « réseaux » auxquels on mettrait ainsi un terme (assertion aussi vague qu'inquiétante pour les habitants) et à évoquer la « fin du règne de ces jeunes » qui « s'accrochent au quartier ».

Cette rhétorique martiale et stigmatisante, mettant en accusation des jeunes sans autre précision, ne trompe plus grand monde et chacun voit, un peu plus chaque jour, la réalité la démentir. Clairement les difficultés s'annoncent et les réponses ne sont pas à la hauteur. Cette majorité persiste à refuser la mise en place d'une équipe d'éducateurs de rue qui pourtant permettrait de prévenir les tensions, ou pour le moins éviterait qu'elles ne dégénèrent et ne conduisent une fois de plus à des incidents qui perturbent et dégradent des quartiers de notre ville. Aucune réflexion complémentaire n'est envisagée, à notre connaissance, sur les missions que pourrait remplir, à défaut d'une unité territoriale de quartier (ersatz de police de proximité dont le ministère de l'intérieur a déjà annoncé la fin), la police municipale et sur le travail de proximité qu'elle pourrait réaliser.

Nous avons là une majorité municipale qui s'obstine à ne rien changer à ces projets, à taire la réalité et qui préfère, par le biais de blogs et d'éditions, se lancer, afin de détourner l'attention, dans de vaines polémiques.

**Nicole GRATIEN - Éric PESCHOT**  
**Bouge la ville - Deuil-la Barre**  
<http://bvvlvb.hautefort.com>  
Rencontrez vos élus en mairie chaque 3<sup>e</sup> samedi du mois

